

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 14^e jour de mai 2024, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Marie-Pier Létourneau, vice-présidente;
M^{me} Karine Boivin;
M. Éric Simard;
M^{me} Annie Girard;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Marie-Claude Tremblay;
M^{me} Esther Côté;
M. Jérémie Gagnon;
M^{me} Cynthia Potvin;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Daniel Gauthier;
M. Pierre Lavoie;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absence : M^{me} Chantale Simard, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 7 mai 2024 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

CA-0579-05-24

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2. Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 14 mai 2024 est déposé. M. Daniel Gauthier, président du comité, présente les points discutés.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

Il n'y a rien à signaler.

8. Agenda de consentement

Il n'y a rien à signaler.

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Il n'y a rien à signaler.

10. Dossiers nécessitant une décision**10.1. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-40-05-24 à CRR-45-05-24)**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 7 mai 2024;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-40-05-24, CRR-41-05-24, CRR-42-05-24, CRR-43-05-24, CRR-44-05-24 et CRR-45-05-24;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 7 mai 2024;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0580-05-24

il est PROPOSÉ par M. Pierre Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-40-05-24 : MODIFICATION DU STATUT D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT les besoins grandissants présents dans les écoles et la charge de travail des directions et directions adjointes d'établissement;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement et de rétention au niveau des directions et directions adjointes d'établissement;

CONSIDÉRANT la présence d'une ressource disponible dans la banque de relève des gestionnaires et la volonté d'affecter définitivement cette ressource comme direction adjointe d'établissement;

CONSIDÉRANT la présence d'une ressource volante en 2023-2024 et la volonté d'inscrire un poste régulier, temps plein, de direction adjointe d'établissement en 2024-2025;

QUE le poste de direction adjointe temporaire temps plein soit inscrit au plan d'effectifs des directions et directions adjointes d'établissement comme étant un poste régulier à temps plein, pour l'année scolaire 2024-2025.

CRR-41-05-24 : AJOUT D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CONSIDÉRANT le souhait d'accroître le niveau de diplomation des jeunes arrivant du secondaire en assurant un suivi rigoureux avec ces derniers et les parents vers une certification;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un suivi spécifique auprès de la clientèle 16-20 ans afin de les orienter vers la diplomation;

CONSIDÉRANT la hausse du nombre d'inscriptions depuis 2 ans;

CONSIDÉRANT que la direction adjointe devra mettre en place des mécanismes de suivi pour les dossiers d'orientation de chaque jeune;

CONSIDÉRANT que la direction adjointe sera responsable de l'ensemble des dossiers particuliers et que ces dossiers nécessitent une attention particulière;

CONSIDÉRANT que ce poste sera payé dans les budgets de la formation générale des adultes;

QU'un poste de direction adjointe à la formation générale des adultes, régulier à temps plein, soit ajouté au plan d'effectifs des cadres (AQCS), pour l'année scolaire 2024-2025.

CRR-42-05-24 : AJOUT D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX SERVICES ÉDUCATIFS, SECTEURS DES JEUNES

CONSIDÉRANT la nouvelle structure d'organisation scolaire au secondaire (TOS);

CONSIDÉRANT la mise en place d'un accompagnement auprès des directions pour l'optimisation et l'utilisation des mesures;

CONSIDÉRANT l'implantation d'une démarche de transition et de suivi en FGJ-secondaire et en FGA;

QU'un poste de direction adjointe aux Services éducatifs, secteur des jeunes, régulier à temps plein, soit ajouté au plan d'effectifs du personnel cadre (AQCS), pour l'année scolaire 2024-2025. Le poste sera notamment relié aux éléments mentionnés précédemment.

CRR-43-05-24 : AJOUT D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX SERVICES ÉDUCATIFS, SECTEURS DES JEUNES

CONSIDÉRANT l'absence d'un gestionnaire aux Services éducatifs – secteur des jeunes depuis les trois dernières années;

CONSIDÉRANT le souhait de stabiliser l'équipe de gestion du service, notamment en lien avec différents enjeux, dont le PEVR;

CONSIDÉRANT que le poste laissé temporairement vacant par le gestionnaire absent ne sera pas comblé;

QU'un poste de direction adjointe aux Services éducatifs, secteur des jeunes, régulier à temps plein, soit ajouté au plan d'effectifs du personnel cadre (AQCS), pour l'année scolaire 2024-2025, et que le poste de direction adjointe dans ce service, occupé par le gestionnaire absent, ne soit pas remplacé.

CRR-44-05-24 : AJOUT D'UNE ORTHOPHONISTE

CONSIDÉRANT que les demandes adressées aux quatre orthophonistes présentement en poste sont en hausse tant pour des suivis individuels, des évaluations, des activités en classe, des accompagnements, du soutien-conseil et de la formation;

CONSIDÉRANT qu'une finissante à la maîtrise en orthophonie, originaire de Roberval et voulant s'y établir, effectue présentement avec succès son stage final à notre CSS;

CONSIDÉRANT que les orthophonistes peuvent effectuer des actions significatives en lien avec les grands objectifs de la Politique de réussite éducative du ministère de l'Éducation :

- porter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement;
- porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public

(en effectuant des dépistages, portraits de classes, suivis en groupe, modelage de bonnes pratiques auprès des enseignants, suivis individuels avec les enfants plus vulnérables et leurs parents);

CONSIDÉRANT les résultats de l'EQDEM (étude réalisée en 2022) pour le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets :

17,5 % des enfants de maternelle 5 ans démontraient une vulnérabilité dans le Développement cognitif et langagier et 10,9 % des enfants de maternelle 5 ans démontraient une vulnérabilité dans les habiletés de communication et connaissances générales;

CONSIDÉRANT que les orthophonistes peuvent effectuer des actions significatives en lien avec les objectifs suivants du PEVR :

- Rehausser le niveau des compétences en littératie et en numératie;
- Améliorer l'efficacité des interventions auprès des élèves vulnérables;

CONSIDÉRANT que les orthophonistes ont une expertise quant aux moyens suivants qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs du PEVR :

- Créer des tableaux de bord;
- Enseignement explicite;
- Utiliser des portraits de classe;
- Améliorer la collaboration école-famille-communauté;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves n'ont pas eu accès aux services nécessaires à leur réussite en raison des découvertes actuelles et passées dans le milieu de la santé par rapport aux services d'orthophonie;

CONSIDÉRANT qu'un suivi en orthophonie est nécessaire tout au long du parcours scolaire pour les enfants chez qui un trouble langagier a été identifié à l'âge préscolaire, car ils continuent à démontrer ce trouble pendant les années de fréquentation scolaire et au-delà; les problèmes notés en bas âge se transforment en troubles d'apprentissage (Sun et Wallach, 2014);

QU'un nouveau poste en orthophonie soit créé au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour favoriser la réussite éducative d'un plus grand nombre d'élèves.

CRR-45-05-24 : BUDGET DES ÉCOLES 2024-2025

QUE les critères de répartition – Budget de fonctionnement et d'investissement des écoles 2024-2025 soient acceptés avec les modifications suivantes :

Per capita : que le montant par élève pondéré passe de 31 \$ à 33 \$, soit une indexation de 5 % (arrondi);

Entretien des bâtiments : que le montant au mètre carré passe de 4,50 \$ à 4,73 \$ pour les bâtiments du primaire incluant les superficies des services de garde et de 4,25 \$ à 4,46 \$ du mètre carré pour les bâtiments du secondaire;

Produits et fournitures d'entretien ménager dans les écoles où l'entretien est assumé par un employé du CSS : que le montant au mètre carré passe de 1,05 \$ à 1,10 \$ pour les bâtiments de moins de 3 000 mètres carrés et de 2,10 \$ à 2,21 \$ pour les bâtiments de plus de 3 000 mètres carrés, soit une indexation de 5 %;

ADOPTÉ

10.2. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2024-2025

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'école;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Estuaire (ADSLE) de notre centre de services scolaire;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 14 mai 2024 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2024-2025, tel que déposé;

ATTENDU que le nombre de postes de direction adjointe est augmenté d'un pour l'année 2024-2025;

En conséquence,

CA-0581-05-24

il est PROPOSÉ par M^{me} Esther Côté et RÉSOLU unanimement:

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) pour l'année scolaire 2024-2025, tel que présenté.

ADOPTÉ

10.3. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre 2024-2025 (AQCS)

ATTENDU la Politique de gestion locale de l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec, section Louis-Hémon;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

ATTENDU l'ajout d'un poste de direction adjointe à la formation générale des adultes compte tenu de l'augmentation de la clientèle et du suivi qui doit être fait auprès de celle-ci;

ATTENDU l'ajout d'un poste de direction adjointe aux Services éducatifs, secteur des jeunes, rattaché notamment à l'optimisation de l'organisation scolaire et au suivi auprès des directions et directions adjointes d'établissement du secondaire ainsi qu'auprès des technicien(ne)s en organisation scolaire;

ATTENDU l'ajout d'un poste de direction adjointe aux Services éducatifs, secteur des jeunes, en raison d'un poste laissé vacant par un gestionnaire absent depuis les trois dernières années;

ATTENDU l'abolition du poste de coordination de service au Service des ressources informatiques et de la reprographie et l'ouverture d'un poste de responsable de la gestion administrative;

ATTENDU l'abolition du poste de responsable de la gestion administrative à la direction générale;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des ressources humaines le 14 mai 2024 et les discussions qui ont été tenues;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines de proposer l'adoption du Plan d'effectifs du personnel cadre 2024-2025 (AQCS), tel que déposé;

En conséquence,

CA-0582-05-24

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement:

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre (AQCS) pour l'année scolaire 2024-2025, tel que présenté.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 25 juin 2024, à 19 h, au Centre administratif de Roberval.

13. Levée de la séance

CA-0583-05-24

Il est PROPOSÉ par M. Éric Simard et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉ

La présidente,



Janot Pagé Kroft

La secrétaire générale,



Annie Tremblay, avocate